



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 8 octobre 2026

Objet : Soutien aux associations « Animation » pour l'année 2026

Date de la convocation : 2 octobre 2026

Date d'affichage de la convocation : 2 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit octobre à 17h30 le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilles SIMEONI

Nombre de membres composant l'assemblée : 43

Nombre de membres en exercice : 43

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 39

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur Gilles SIMEONI ; Madame Emmanuelle De GENTILI ; Monsieur Pasquale CASTELLANI ; Madame Hélène BERETTI ; Monsieur Paul TIERI ; Madame Mattea LACAVE ; Monsieur Serge LINALE ; Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA ; Monsieur Didier GRASSI ; Madame Françoise FILIPPI ; Monsieur Antoine GRAZIANI ; Madame Josephine NATALI ; Monsieur Pierre PIERI ; Monsieur François FABIANI ; Madame Anne-Marie CARRIER ; Madame Catherine CASIMIRI ; Monsieur Philippe CIMINO ; Madame Carulina COLOMBANI ; Monsieur Franck DASSIBAT ; Monsieur Alain Del MORO ; Madame Angelina MANGANO ; Madame Danielle MATTEI ; Madame Mathilde MATTEI ; Madame Marie-Dominique NASICA ; Monsieur Pierre ORSINI ; Monsieur Laurent PAPAIZIAN ; Monsieur Pierre SAVELLI ; Madame Marie STROMBONI ; Monsieur Philippe VIGNOLI ; Monsieur Sylvain FANTI ; Madame Allison FIESCHI ; Monsieur Jean-Martin MONDOLONI ; Monsieur Julien MORGANTI ; Madame Josepha OLIVESI ; Madame Marie-Claire POGGI ; Madame Hélène SALGE ; Monsieur BATTINI Nicolas ; Monsieur Michel BRUSCHINI ; Madame Valérie IDDA.

Etaient absents :

Ont donné pouvoir :

Madame Emmanuelle LUCIANI à Monsieur Pierre SAVELLI ;
Monsieur Michel GRIMALDI D'ESDRA TERRACHON à Madame Hélène BERETTI ;
Monsieur Jean-Sébastien De CASALTA à Monsieur Julien MORGANTI ;
Monsieur Matthieu RICCI à Madame Allison FIESCHI.

Monsieur Gilles Simeoni ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Antoine Graziani élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1611-4 ;

Vu le règlement des subventions aux associations adopté par délibération du 17 décembre 2021 ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 5 octobre 2026 ;

Considérant que la commune soutient les associations œuvrant dans le domaine de l'animation et qui contribuent, par les actions et événements qu'elles portent, à contribuer au dynamisme et au lien social sur le territoire communal ;

Considérant que les associations à vocation « d'animations » ont déposé leurs demandes de subventions pour l'exercice 2026.

Après avoir entendu le rapport de Madame Hélène BERETTI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité, Madame Marie STROMBONI, Madame Françoise FILIPPI et Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA ne participent pas au vote.

Article 1 :

- **Attribue** les subventions aux associations selon le tableau suivant :

DEMANDEUR et PROJET	MONTANT ACCORDE 2025 en €	PROPOSITION MONTANT A ACCORDER 2026 en €
Association MANTINUM Organisation de la « Spassighjata » le 5 décembre 2026 sur la place st Nicolas. Objectif : organiser une course pédestre en ville dans le but de développer la course à pied en milieu urbain et mettre en avant le patrimoine	20 000	20 000
PETANQUE ARINELLA Mémorial Petrignani Organisation d'un Concours de Pétanque « Mémorial JL Petrignani » sur le terrain de pétanque de l'Arinella du 30 au 31 juillet 2026. Objectifs : pérenniser le concours de pétanque en mémoire de Jean Louis Petrignani, joueur de pétanque ; animer le site durant deux jours en recevant un public, toutes générations confondues.	2 000	2 000

Article 2 :

- **Précise** que ces crédits sont inscrits au Budget Primitif 2026, chapitre 65, compte 657400, fonction 0200, code gestionnaire ANI.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Signé électroniquement le 15/10/2026

Signé électroniquement le 15/10/2026

Antoine  CBAZZANI


Gilles SIMEONI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.